

DEPARTEMENT  
TARN

COMMUNE DE SAINT AMANS SOULT

ARRONDISSEMENT  
CASTRESDELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE SAINT AMANS SOULT

SEANCE DU 9 JUILLET 2025

L'an deux mille vingt-cinq le neuf juillet à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances en mairie de SAINT AMANS SOULT sous la présidence de M. CROS Jérôme et après convocations régulièrement faites à domicile

Nombre de Membres :	19	En exercice :	19
Présents :	17	Votants :	19

**Présents :** Mrs - Mmes : CROS Jérôme - CARME Cédric - CANOVAS Françoise - VISTE Muriel - FABRE Claude - SEGUIER Christian - BERNARD Delphine - DURAND Julie - GAUBERT Thierry - GIMENO Nicole - NEGRE Magali - KESZNER Patricia - Francisco GIL COSTA - VIDAL Alain - MAFFRE Xavier - BETEILLE Martine - Anthony DURAND

**Absent :**

**Ont donné pouvoir :** Nicole CATHALA SUC à Delphine BERNARD  
Jérémy ALQUIER à Christian SEGUIER

**Secrétaire de séance:** Nicole GIMENO

**OBJET : INGENUIERIE PUBLIQUE - APPUI AUX COMMUNES**

La disparition progressive des aides des services de l'Etat aux collectivités en matière d'ingénierie et le manque de moyens et de capacités pour un grand nombre de collectivités tarnaises dans le domaine de l'ingénierie publique a porté le Conseil Départemental à réfléchir au soutien qu'il pourrait apporter.

Le Conseil Départemental, garant de la solidarité territoriale, et acteur dans l'éducation, la jeunesse, le sport, la culture et la vie associative, est amené à porter assistance aux Communes et EPCI dans cette situation. Dans ce contexte, le Conseil Départemental décide d'adopter une politique en matière d'ingénierie publique s'appuyant sur un guide de référence définissant le cadre et l'organisation de la mission qu'il s'est confiée.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

- APPROUVE les principes de l'aide proposée par le Conseil Départemental aux collectivités en matière d'ingénierie publique
- ACCEPTE d'appliquer les dispositions inscrites dans le guide de l'ingénierie départementale
- AUTORISE le Maire à signer la convention générale, ci-annexée, relative à la mise en œuvre de cette action d'appui à notre Commune.

Pour extrait conforme,

A Saint Amans Soult

Le Secrétaire de Séance : Nicole GIMENO



Le Maire

Jérôme CROS



Acte rendu exécutoire après télétransmission en préfecture et publication le 10 juillet 2025